

DES PLATEFORMES QUI VOUS ACCOMPAGNENT

Service DUME est accessible depuis le portail Chorus Pro, permettant de créer un DUME puis le télécharger afin de le joindre à votre réponse.

Rapide, le DUME récupère les informations déjà connues des administrations. Plus besoin de saisir l'ensemble des informations nécessaires à la réponse à un marché public.

Efficace, il est réutilisable pour toutes les réponses à des appels d'offre que l'acheteur vous l'ait réclamé ou non.

POUR ALLER PLUS LOIN

N'attendez pas demain pour **simplifier la vie de votre entreprise** et la vôtre, connectez-vous dès maintenant à **Communauté Chorus Pro** pour retrouver toutes les informations et la documentation sur Service DUME.



<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr>



VOUS ÊTES ? UNE ENTREPRISE

&
RÉPONDEZ
À DES MARCHÉS PUBLICS ?



Cofinancé par l'Union européenne
Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe

Service
DUME Chorus Pro

LA DÉMATÉRIALISATION VERS UNE SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Depuis le 1er avril 2018, vous pouvez candidater et transmettre (par voie électronique) l'ensemble des justificatifs nécessaires à la réponse à un marché public.



DES PLATEFORMES QUI VOUS ACCOMPAGNENT

<https://chorus-pro.gouv.fr>



FONCTIONNALITÉS	SERVICE DUME PAR CHORUS PRO	LES PLACES DE MARCHÉS
Création	OUI	OUI
Récupération d'un DUME acheteur existant	OUI	OUI
Stockage	OUI	OUI
Téléchargement de DUME entreprise	OUI	OUI
Duplication / fusion	OUI	OUI
Pré-remplissage des informations connues	Uniquement pour les données publiques	OUI
Récupération de DUME entreprise stocké		OUI
Récupération d'attestations		OUI

QU'EST-CE QUE LE DUME ?

Le **Document Unique de Marché Européen** ou **DUME** est une déclaration sur l'honneur, harmonisée sur toutes les places de marchés, portant sur votre situation financière et votre **capacité à répondre à un marché public**.

POUR QUELS USAGES ?

Quel que soit le type de marché, la procédure, l'objet, vous pouvez candidater en quelques clics.

QUE VA-T-IL SE PASSER SUR LES PLACES DE MARCHÉ ?

Les **places de marchés** mettront à votre disposition des formulaires destinés à la **création des DUME**.

Si les places de marchés que vous utilisez n'ont pas encore intégré le DUME, pas d'inquiétude, **l'État a développé Service DUME sur le portail Chorus Pro**.

